



Discipline Dressage

Règlement du Championnat Suisse Dressage Elite

1 Autorisation de participation

1.1 Conditions générales

Les cavalières et cavaliers désirant participer au Championnat Suisse doivent remplir les conditions suivantes :

- Âge minimum : 18 ans
- Doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.
- Être détentrice/détenteur d'une licence N de dressage de Swiss Equestrian.
- Prendre le départ avec des chevaux inscrits au registre de Swiss Equestrian.

L'organisateur est autorisé à inviter d'autres participants. Ces potentiels cavaliers étrangers peuvent prendre part aux épreuves individuelles, cependant, ils ne figureront pas au classement du Championnat Suisse. En cas de nombreuses inscriptions, les paires suisses ont la priorité.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves.

1.2 Critères de qualification

Avoir obtenu au minimum une fois en épreuve de catégorie Grand Prix ou Grand Prix Spécial lors d'un CDN en Suisse ou à l'Étranger ou lors d'un CDI en Suisse ou à l'Étranger un résultat **égal ou supérieur à 65%**, Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.

Période de qualification

La période de qualification s'étend sur 12 mois à compter de la date du délai d'engagement définitif du CS actuel.

Contrôle

Le cavalier est seul responsable du contrôle de ses qualifications. Les résultats nationaux obtenus à l'étranger, qui ne sont pas annoncés correctement ([Saisie de résultats nationaux & internationaux](#)), ne seront pas pris en compte.

2 Écuries et contrôles d'identification

Les chevaux qui participent aux épreuves comptant pour le Championnat Suisse doivent impérativement être logés dans les écuries officielles du concours. Avant le premier départ, ces chevaux sont soumis à un contrôle du signalement et à une visite vétérinaire. Les chevaux doivent y être présentés avec la bride et le passeport, mais sans guêtres, ni bandages. Cela s'applique également aux potentiels participants qui ne figurent pas au classement du CS.

Les chevaux participant aux éventuelles épreuves-cadre peuvent être logés dans les écuries officielles.

Les passeports équins restent dans les mains de l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse. Ils seront rendus à leur propriétaire après le décompte final.

3 Déroulement

3.1 Composition du championnat suisse

Le Championnat suisse comprend 2 épreuves distinctes (Grand-Prix et Grand-Prix Kür), dernière édition FEI.

3.2 Classement

Les 2 épreuves sont jugées séparément.

Le résultat final comptant pour le Championnat suisse s'obtient par l'addition des pourcentages des 2 épreuves. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat obtenu dans l'épreuve 2 (Grand-Prix Kür) départage.

3.3 Participation avec deux chevaux

Un cavalier/une cavalière peut participer avec deux chevaux aux épreuves du Championnat Suisse. Toutefois les résultats d'un seul cheval comptent pour le classement du Championnat Suisse. Le cavalier/la cavalière doit indiquer, au plus tard une demi-heure avant le début du tirage au sort, quel cheval compte pour le classement du Championnat Suisse. Cependant, les résultats du second cheval comptent pour les classements des épreuves particulières.

3.4 Tirage au sort de l'ordre de départ

L'ordre de départ est tiré au sort la veille de l'épreuve concernée en présence d'au moins un/une participant(e) dudit Championnat Suisse.

Pour le Grand Prix : Tirage au sort en groupe par 5. Pour les cavaliers avec deux chevaux, la règle suivante s'applique : Le premier cheval part dans le premier groupe, le deuxième dans le dernier groupe, indépendamment du cheval qui compte pour le classement du CS. Selon le nombre de participants, la grandeur des groupes peut être adaptée.

Pour la Kür : L'ordre de départ dans les deux groupes est l'ordre inverse du classement intermédiaire du Grand Prix. Les seconds chevaux partent dans le premier groupe. Une pause est possible entre les groupes. La participation au sound check est obligatoire.

3.5 Autorisation de départ dans les diverses épreuves

Sont autorisés à prendre le départ dans la première épreuve (Grand-Prix) tous les cavaliers/toutes les cavalières remplissant les conditions de l'art. 1.

Sont autorisé à prendre le départ dans la deuxième épreuve (Grand-Prix Kür), les 18 premiers chevaux de championnat classés de la première épreuve, toutes les paires doivent avoir obtenu un résultat d'au moins 60% lors de la 1ère épreuve et les paires suisses ayant la priorité.

Selon le nombre de participants à la première épreuve, le Délégué Technique peut décider d'autoriser tous les participants à prendre le départ dans la 2^{ème} épreuve.

3.6 Équipement

- Une cravache de max. 1,2 mètre est autorisée uniquement sur la place d'entraînement.
- Harnachement selon le règlement de Swiss Equestrian. Si le CS compte comme épreuve de sélection pour un championnat international, d'autres directives peuvent être adoptées.

4 Distinctions/Prix

4.1 Épreuves 1 et 2

- Prix en espèces (au minimum selon le règlement Swiss Equestrian en vigueur)
- Plaques d'écurie (selon le règlement Swiss Equestrian en vigueur)

4.2 Championnat Suisse

- Les cavaliers/ères classés du 1er au 3e rang reçoivent les médailles de Swiss Equestrian d'or (1er rang), d'argent (2e rang) et de bronze (3e rang) ;
- Prix d'honneur au vainqueur ;
- Plaques d'écurie aux cavaliers/ères classés du 1er au 10^{ème} rang ;
- Flot à chaque participant(e).

5 Engagements

Selon les propositions de l'organisateur du Championnat Suisse.

6 Finance d'engagement

Pour toutes les épreuves selon Règlement de Dressage de Swiss Equestrian, dernière édition.

7 Carré de dressage

20 x 60 m

8 Officiels

8.1 Désignation du délégué technique

L'organisateur propose un nom au ressort technique avant d'en faire la demande officielle au délégué technique prévu. Le ressort technique fait approuver la proposition par le Comité Technique de la discipline dressage.

8.2 Désignation des officiels

Tous les officiels engagés lors du Championnat Suisse y compris des éventuels remplaçants sont à proposer à temps au Comité Technique de la discipline dressage pour approbation. Les propositions de l'organisateur relatives aux officiels souhaités doivent être soumises par le délégué technique au chef technique de la discipline qui est responsable pour l'approbation par le Comité Technique de la discipline. Le Comité Technique a le droit de refuser des propositions soumises ou accorder des exceptions.

Selon le Règlement de dressage Swiss Equestrian, le fait de juger des membres de sa famille et ses propres élèves est interdit lors des championnats.

8.3 Directives pour la sélection

5 officiels par épreuve

Au moins 3 juges étrangers FEI si possible avec l'expérience des championnats internationaux

Au moins 1 juge suisse du degré S Grand Tour

Le 5^{ème} juge peut être également un juge étranger FEI.

9 Frais

Les soutiens financiers du directoire dressage sont destinés à des fins déterminées également en ce qui concerne l'indemnisation des officiels.

Ce règlement a été approuvé le 13 janvier 2024 par le Comité Technique de la discipline dressage et il remplace l'ancienne version.